

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

À une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Kiamika, séance dûment convoquée, conformément à l'article 156 du Code municipal de la Province de Québec, avis de convocation signifié tel que requis par les dispositions du Code Municipal, séance tenue le 8 décembre 2014, à 20 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil, sont présents: Madame et Messieurs les conseillers Robert Leblanc, Raymond Martin, Denis St-Jean, Julie Goyer et Mélanie Grenier, sous la présidence du maire, Christian Lacroix.

Assistance: aucune

La secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe, Annie Meilleur, est présente.

Il est ordonné et statué ce qui suit:-

2014-12-450

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Julie Goyer, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu d'ouvrir la séance. Il est 20 h 30.

ADOPTÉE

2014-12-451

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Robert LeBlanc, appuyé par Mélanie Grenier et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que décrit dans l'avis de convocation donné le 28 novembre 2014, à savoir:-

1. Ouverture de l'assemblée
2. Période de questions
3. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2014-12-452

ADOPTION DU BUDGET 2015

CONSIDÉRANT que les dépenses prévues s'établissent comme suit pour l'année 2015:

Administration générale	337 375 \$
Sécurité publique	265 280 \$
Transport routier	403 442 \$
Hygiène du milieu	236 201 \$
Santé et bien-être	11 477 \$
Aménagement, urbanisme et développement	59 350 \$
Loisirs et culture	224 878 \$
Frais de financement	29 456 \$
Transferts aux activités d'investissement	190 372 \$
Total	1 757 831 \$

MUNICIPALITÉ DE KIAMIKA

CONSIDÉRANT que les revenus prévus s'établissent comme suit pour l'année 2015:

Taxes	941 762 \$
Paiements tenant lieu de taxes	99 051 \$
Services rendus	166 019 \$
Imposition de droits	23 980 \$
Amendes et pénalités	1 000 \$
Intérêts	10 400 \$
Autres revenus	25 600 \$
Transferts	255 572 \$
Conciliation à des fins fiscales	234 447 \$
Total	1 757 831 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Raymond Martin, appuyé par Denis St-Jean et unanimement résolu que les prévisions budgétaires de la Municipalité de Kiamika pour l'année 2015 soient adoptées telles que décrites ci-dessus.

Il est, de plus, résolu que le budget 2015 soit publié dans un journal local ainsi que dans le bulletin municipal.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 34. Aucun contribuable ne se manifeste lors de la période de questions.

ADOPTÉE

2014-12-453

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mélanie Grenier, appuyé par Julie Goyer et unanimement résolu que l'assemblée soit levée. Il est 20 h 35.

ADOPTÉ

Christian Lacroix
Maire

Annie Meilleur
Secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe

Je, Christian Lacroix, atteste que la signature du présent *procès-verbal* équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Christian Lacroix, maire